



Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017

Investissement Québec : information sur la rentabilité financière
et la performance économique

Aide financière accordée à Premier Tech – Motion de l'Assemblée nationale

Faits saillants

Juin 2016

Table des matières

Chapitre 1 Investissement Québec : information sur la rentabilité financière et la performance économique

Chapitre 2 Aide financière accordée à Premier Tech – Motion de l'Assemblée nationale



**Rapport du Vérificateur général du Québec
à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017**

Juin 2016

**Investissement Québec :
information sur la rentabilité
financière et la performance
économique**

CHAPITRE

1

Faits saillants

Objectifs des travaux

Investissement Québec (IQ) est une société d'État constituée en 2011 par la fusion de ses activités avec celles de la Société générale de financement (SGF).

La mission d'IQ est de contribuer au développement économique du Québec en offrant des produits de financement aux entreprises, tels que des prêts et des prises de participation.

Également, à titre de mandataire du gouvernement, IQ administre le Fonds du développement économique (FDE).

Nous voulions nous assurer que :

- IQ oriente ses interventions financières dans un souci de rentabilité et de complémentarité des partenaires;
- des mesures appropriées sont prises pour effectuer une gestion économique des frais généraux et administratifs, et;
- l'information financière et économique que possède IQ présente un portrait fidèle de sa performance.

Le rapport entier est disponible sur le site www.vgq.qc.ca.

Résultats de la vérification

Nous présentons ci-dessous les principaux constats que nous avons faits lors de la vérification concernant l'information sur la rentabilité financière et la performance économique d'IQ.

Les critères pour déterminer si les interventions financières d'importance doivent être réalisées par le FDE ou par IQ ne sont pas précis. Dans les faits, des interventions menées entièrement à même les capitaux propres d'IQ découlent de demandes provenant de représentants gouvernementaux. À titre d'exemple, mentionnons l'acquisition et la disposition d'actions de RONA. Dans ces situations, il devient difficile de différencier la responsabilité et l'imputabilité qui reviennent à IQ de celles qui incombent au gouvernement.

IQ ne prend pas en compte le coût d'emprunt du gouvernement, conformément à ce qui est prévu dans sa loi, lorsqu'elle définit son objectif de rentabilité financière. Le plan stratégique 2011-2013 visait à obtenir progressivement une rentabilité équivalente au coût d'emprunt du gouvernement. Depuis la fusion de 2011, à l'exception de l'exercice 2012-2013, la rentabilité d'IQ a été inférieure au coût d'emprunt du gouvernement sans qu'il y ait d'explication à cet égard dans les résultats présentés.

L'information produite par IQ rend difficile l'évaluation de sa performance tant par les administrateurs de la Société que par les utilisateurs externes. Par exemple, les résultats ne sont pas présentés par secteurs d'activité. En outre, une information plus précise aurait permis de voir qu'en 2014-2015, le résultat net de 96 millions de dollars incluait notamment 16 millions liés à des revenus de trésorerie et un ajustement important de la provision pour pertes.

IQ ne présente pas un portrait adéquat de l'impact de ses interventions. À titre d'illustration, elle indique que ses interventions financières de l'exercice 2014-2015 soutenaient des projets d'une valeur de 6,8 milliards de dollars, sans préciser que seulement 1,4 milliard était associé à des projets générateurs de retombées économiques. De même, les retombées attribuables à IQ sont surévaluées, car elles incluent sans distinction celles du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises, pour lequel les interventions d'IQ sont limitées.

IQ n'a pas atteint l'objectif d'économie demandé lors de la fusion de ses activités avec celles de la SGF. Les frais d'administration employés pour calculer l'économie générée par la fusion ont été surévalués de 12,7 millions de dollars par rapport aux frais réels d'avant la fusion. Dans les faits, l'économie est négligeable. En 2014-2015, les dépenses consacrées aux secteurs de la gouvernance, de l'administration et des activités de soutien représentent plus de 50 % des frais d'administration.

Recommandations

Le Vérificateur général a formulé des recommandations à l'intention d'IQ. Celles-ci sont présentées intégralement ci-contre.

L'entité vérifiée a eu l'occasion de transmettre ses commentaires, qui sont reproduits dans la section Commentaires de l'entité vérifiée.

Nous tenons à souligner qu'elle a adhéré à toutes les recommandations. Toutefois, certains commentaires d'IQ ont suscité une réaction de notre part, qui figure à la suite de leurs commentaires.

Recommandations à Investissement Québec

- 1 Préciser, en collaboration avec tous les intervenants gouvernementaux concernés, les critères permettant de clarifier la démarcation entre les interventions d'importance menées à même le FDE et celles réalisées avec les capitaux propres d'IQ.**
- 2 Préciser dans sa politique d'investissement comment elle tiendra compte du coût des interventions financières de la Société assumé par le gouvernement ainsi que du soutien aux emplois tout en considérant la complémentarité avec les partenaires.**
- 3 Faire un suivi rigoureux et détaillé de la rentabilité financière par secteur d'activité et en rendre compte publiquement.**
- 4 Démontrer que les interventions financières réalisées complètent l'offre des partenaires, notamment en se dotant d'indicateurs appropriés pour s'assurer du positionnement adéquat de la Société.**
- 5 Améliorer la pertinence et la fiabilité des indicateurs utilisés pour mesurer l'impact de ses interventions ainsi que les explications qu'elle fournit lors de la présentation des résultats.**
- 6 Réévaluer la structure des frais d'administration de la Société afin de démontrer qu'ils sont appariés à ses besoins.**
- 7 Améliorer les indicateurs et fixer des cibles plus contraignantes afin d'établir les bonis qui seront versés.**
- 8 Revoir la politique de gestion des achats et des contrats afin de limiter le recours aux contrats conclus de gré à gré.**
- 9 Améliorer la qualité de l'information de gestion fournie au conseil d'administration à l'égard de la rentabilité financière et la performance économique et répondre à l'exigence d'étalonnage de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.**
- 10 Présenter les informations nécessaires à l'appréciation de sa performance dans son rapport annuel.**



**Rapport du Vérificateur général du Québec
à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017**

Juin 2016

Motion de l'Assemblée nationale

Aide financière accordée à Premier Tech

Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
Investissement Québec

CHAPITRE

2

Faits saillants

Objectif des travaux

La présente vérification a été réalisée à la suite d'une motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 6 avril 2016.

Nous voulions nous assurer que, pour l'aide financière attribuée à l'entreprise Premier Tech sous forme d'un prêt sans intérêt de 11,2 millions de dollars et d'une subvention de 8,5 millions pour la réalisation de son projet, les règles et les procédures gouvernementales établies sont respectées, de même que les saines pratiques de gestion.

Le rapport entier est disponible sur le site www.vgq.qc.ca.

Résultats de la vérification

Nous présentons ci-dessous les principaux constats que nous avons faits lors de la vérification concernant l'aide financière accordée à Premier Tech.

L'aide gouvernementale a été attribuée à Premier Tech par l'entremise du Fonds du développement économique (FDE). Certaines interventions du FDE sont qualifiées de mandats gouvernementaux puisqu'elles ne cadrent avec aucun programme du fonds. Pour réaliser un mandat gouvernemental, il est nécessaire que le Conseil des ministres autorise par décret l'intervention financière. En 2012-2013, douze projets, dont celui de Premier Tech, ont reçu une aide financière de cette façon.

La demande d'aide financière soumise par Premier Tech a été traitée comme un mandat gouvernemental et elle a suivi toutes les étapes prévues à cette fin. En ce qui concerne la subvention, elle était initialement de 7,5 millions de dollars et elle a été augmentée de 1 million pour en arriver à une entente avec l'entreprise. Il est à noter que nous n'avons pas retracé de document expliquant l'aboutissement de cette entente à un montant de 8,5 millions de dollars.

Le mémoire transmis au Conseil des ministres repose sur des analyses gouvernementales qui établissent la pertinence d'appuyer le projet et de le financer par un prêt sans intérêt de 11,2 millions de dollars et par une subvention de 8,5 millions. Cependant, deux éléments ont eu un impact sur l'information appuyant ce mémoire.

Premièrement, aucune analyse approfondie et documentée de la nature des dépenses du projet de Premier Tech n'a été effectuée par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) conjointement avec Investissement Québec (IQ). Une telle analyse, qui n'est pas faite de façon systématique dans ce type de dossier, aurait permis d'apprécier le lien entre la nature des dépenses soumises et les activités du projet et ainsi de pouvoir mieux en évaluer la pertinence.

Deuxièmement, la valeur économique du projet présenté au Conseil des ministres, qui constitue un des facteurs utilisés pour sa prise de décision, a été surévaluée. Les analyses qui ont permis d'établir la valeur économique du projet comportaient des inexactitudes. Contrairement à ce qui a été présenté dans le mémoire au Conseil des ministres, le ratio de la valeur économique du projet était inférieur au seuil de rentabilité.

Les conventions de financement conclues entre IQ et Premier Tech respectent les modalités que le gouvernement a établies par décret. Un suivi approprié des clauses incluses aux conventions est réalisé par IQ.

Recommandation

Le Vérificateur général a formulé une recommandation à l'intention du MESI et d'IQ. Celle-ci est présentée intégralement ci-contre.

Les entités vérifiées ont eu l'occasion de transmettre leurs commentaires, qui sont reproduits dans la section Commentaires des entités vérifiées. Nous tenons à souligner qu'elles ont adhéré à la recommandation.

Recommandation au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et à Investissement Québec

- 1 **S'assurer que les mémoires déposés au Conseil des ministres, pour obtenir une décision sur une demande d'aide financière, sont appuyés par une analyse complète, précise et à jour de tous les facteurs à considérer. Cette analyse doit notamment inclure :**
 - **une évaluation approfondie et documentée de la pertinence des dépenses soumises pour le projet proposé;**
 - **un juste calcul de la valeur économique du projet proposé.**
-



Signification du logo

Un édifice bien reconnaissable, le parlement, où siège l'Assemblée nationale, autorité de qui le Vérificateur général tient sa mission et à qui il rend compte.

Trois traits dynamiques, illustrant à la fois :

- les trois types de vérifications réalisées par son personnel, à savoir la vérification financière, celle de la conformité avec les lois, les règlements, les politiques et les directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources ;
- les trois éléments qui sont examinés lors des travaux en matière d'optimisation des ressources : l'économie, l'efficacité et l'efficacités ;
- les trois domaines – social, économique et environnemental – liés aux enjeux concernant le développement durable.

Véritable signe distinctif, le logo du Vérificateur général illustre bien que cette institution, en constante évolution, vise à seconder les élus dans leur volonté d'assurer la saine gestion des fonds publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec.

Cette publication
est rédigée par le



Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 300
Québec (Québec) G1K 9J6
Tél. : 418 691-5900 • Téléc. : 418 644-4460

Montréal

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1910
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél. : 514 873-4184 • Téléc. : 514 873-7665

Internet

Courriel : verificateur.general@vgq.qc.ca
Site Web : <http://www.vgq.qc.ca>

Le rapport est disponible dans notre site Web.

Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec

Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sous quelque support des extraits tirés de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal – 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-550-75893-8